



Juillet 2018

GAZETTE ALLOISE

N° 18

EDITO

Dans ce nouveau numéro:

- Rubrique infos

*Taxes communales

*Budget prévisionnel 2018

* Prélèvements

- Travaux clocher de l'église

- Résultats des examens

- Nuisances de voisinage

- Nos Ancêtres Allois

- Ma commune ma santé

- Agenda

Bravo à nos champions !

Et oui tous nos Allois qui passaient leurs examens ont réussi avec brio.

La ferveur était aussi de mise à la salle des mariages avec la retransmission des matchs de la Coupe du Monde de football qui nous a permis de rajouter une belle étoile sur notre cher maillot bleu. Un peu de rêve dans ce monde tourmenté est toujours bon à prendre...

Cette belle fête a laissé place aux préparatifs de la fête votive du 5 août, qui nous l'espérons se déroulera sous le soleil et dans une bonne ambiance. Nous serons ravis d'accueillir les nombreux touristes qui apprécient notre commune et de retrouver d'anciens Allois de retour aux sources le temps des vacances.

Bon été à toutes et à tous.

Bonne lecture.

D.M.

BUDGET COMMUNAL

LA RUBRIQUE INFO

L'année 2018 connaît une nouvelle baisse des dotations de l'état. Depuis plusieurs années déjà nous essayons de maintenir une fiscalité communale constante. Malgré tout nous avons été contraint d'augmenter les taxes communales comme suit afin de palier à nos dépenses:

- Taxe d'habitation de 7,40% à 7,51%
- Taxe foncière bâtie de 18,83% à 19,11%
- Taxe foncière non bâtie de 60,35% à 61,26%

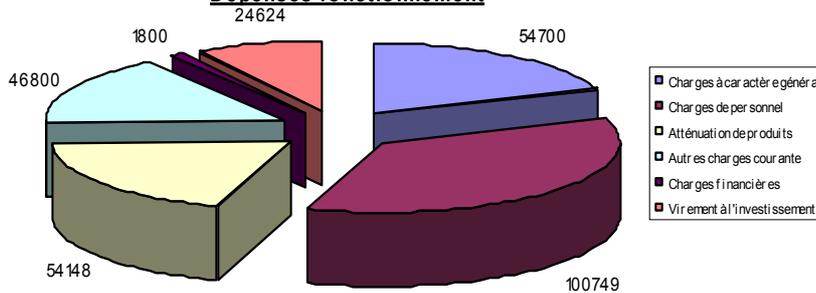


Cela représente 1965 € de majoration sur l'ensemble de la commune soit 9€ par foyer.

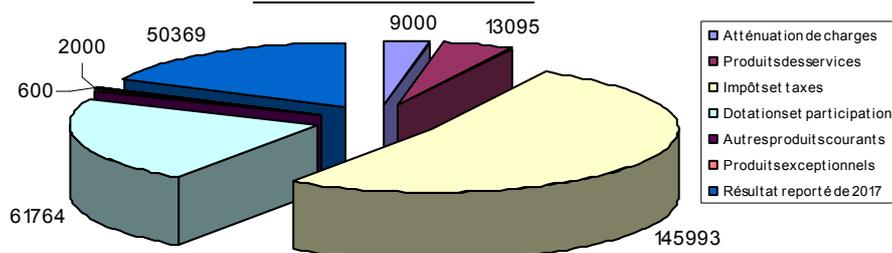
Le budget prévisionnel pour l'année 2018, voté en équilibre des dépenses et des recettes s'élève en fonctionnement (dépenses courantes) à 282.821€ et en investissement (gros travaux) à 42.500€, dont 28.500€ représente le coût de réfection du toit de l'église pour laquelle nous devons percevoir 10.600€ de subventions provenant de l'état et du département.

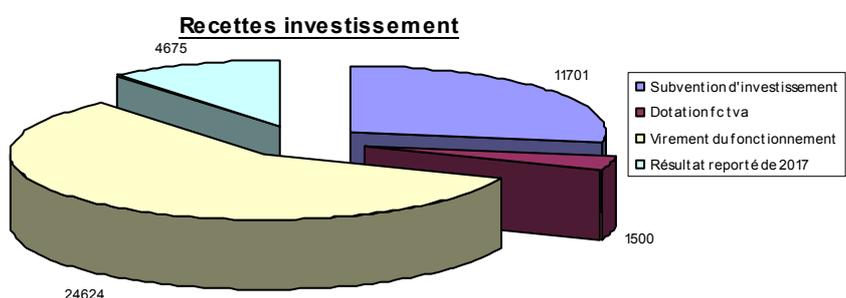
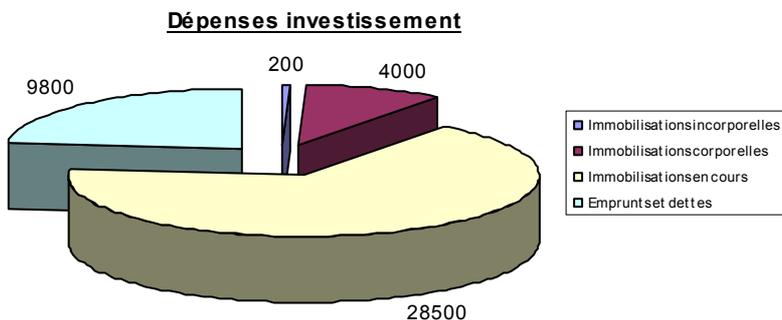


Dépenses fonctionnement



Recettes fonctionnement





Dans la prochaine gazette nous vous communiquerons le plan de financement définitif des travaux de rénovation du réseau d'eau potable.



PRELEVEMENT

Pour régler vos factures auprès du Trésor Public (cantine, eau, salle...), le Conseil Municipal met en place à compter du 1er septembre le prélèvement automatique.

Si vous êtes intéressés, il suffit de vous adresser à la mairie aux heures d'ouverture, un RIB vous sera demandé.

CLOCHER DE NOTRE EGLISE



Travaux de
réfection de la
toiture



Les cloches
et la vue du
clocher

Marie Françoise, Alexandre , Mayda DIOT et leurs familles vous remercient d'être venus ou de les avoir soutenus lors des obsèques d'Alain à Alles.

Un nouvelle tranche de travaux est prévu et intégrera les dons recueillis lors de la cérémonie, selon sa volonté, soit 1455€.

Mon numéro de téléphone fixe n'est plus valide—si besoin vous pouvez me joindre au 06.84.56.35.24

M.F. DIOT

BEPC	Laure LARRENIE - mention TB
	Thomas MOURIGAL—mention B
CAP Coiffure	Cindy BERTRANDIE
	Angélique GRENIER
Baccalauréat	Louna GRINCOURT—mention TB
	Maëva HERVE—mention B
	Rémi ROUGIER



NUISANCES DE VOISINAGE

RAPPELONS QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE EN MATIÈRE DE BRUIT :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (*tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...*) ne peuvent être effectués que :



- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

En revanche toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage doit interrompre ses travaux **entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf en cas d'intervention urgente)**. Un mot également pour rappeler aux propriétaires d'animaux et en particulier de chiens qu'ils sont tenus de prendre toute mesure de nature à les dissuader de faire du bruit de manière intempestive et répétitive, pour éviter une gêne pour le voisinage. *Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté relatif aux bruits de voisinage du 5 octobre 2009.*



Au delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies,

le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Attention, en cas de non respect de la loi une contravention de 450€ peut être appliquée pour un particulier.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

250 déchèteries couvrent la région Centre soit **99,5 % de la population.**

(source enquête collecte ADEME 2011)

ALLES SUR DORDOGNE

a) Origine du village

La plupart des premiers habitats n'étaient formés, à la période préromaine, que d'une ou plusieurs cabanes, reconnaissables seulement par des débris sur le sol de poteries, de pierres taillées ou polies et de petits enclos murillés de défense et de protection de bétail et de récoltes.

À la période romaine, il s'agit de petits établissements arrachés par la charrue puis des « villas » (anciens noms des maisons de campagne).

Il en fût ainsi certainement de Alles.

Le village, lui, est lié à l'origine de la paroisse.

De GOURGUES dans son étude sur les noms de lieux du département de la Dordogne (1861) explique que les églises furent élevées en Périgord avant le VI^e siècle et c'est à cette multiplicité des églises qu'est due l'institution des paroisses. Cette circonstance rendit nécessaire une délimitation des nouvelles circonscriptions tracées dans un certain rayon autour des églises. Les paroisses se trouvèrent ainsi naturellement formées.

Ces petites métropoles rurales sont à l'origine des villages.

Elles furent répertoriées dans des pouillés, par archiprêtres.

Le premier pouillé de Périgueux est antérieur au XIII^e siècle. L'ecclésiastique de Alcos (Alles) faisait partie de l'archiprêtré de Albuces (Le Bugue).

Note : le pouillé est l'état des églises, paroisses, chapelles, rangées selon l'ordre des circonscriptions.

b) Origine du nom

L'appellation d'Alles a varié au cours des âges ;

Alles s'est successivement appelée :

- ALANIS en 1115 (cartulaire de l'Abbaye de Cadouin : Guillem de ALANIS avait été témoin du don d'un manse au bénéfice de l'abbaye)
- ALCOS en 1179 (même cartulaire : Guimard de Limeuil, qui devint moine à Cadouin, avait donné à l'abbaye la borie du champ de Limeuil à Alcos)
- ALLAS (pouillé)
- ALAS en 1218 (abbé de Lespine)
- ALCOS en 1279 et 1317 (abbé de Lespine)
- ALTOS en 1333 (gallia : gaule en latin – charte ecclésiastique Burdigala : Bordeaux en latin)
- ALANI en 1363 (Lespine)
- SAINT ETIENNE D'ALS en 1487 (archives de CADOUIN)
- ALAS en 1516 (Lespine, collection abbé de CADOUIN)
- ALS en 1648 (pouillé)
- ALES en 1770 (curé)
- ALLES et ALLES SUR DORDOGNE : décret du 26 avril 1933 pour éviter la confusion avec d'autres gares ferroviaires comme Alés par exemple.

c) Signification du nom

La signification du nom d'Alles est très controversée.

Certains ont imaginé qu'il pourrait résulter du cours de la Dordogne qui enserre la commune et forme une sorte d'aile d'oiseau (ala en occitan).

Alles aurait pu être aussi primitivement une propriété appartenant à une riche famille périgourdine de ce nom (archives diocésaines) ? On trouve allié à ce nom les : de LOU, les CUGNAC et les GONTAUD de Badefols.

Alles a connu, comme Allas les Mines, la présence des alains et en tirerait son nom, relevé seulement après la construction de l'église romane et écrit allas (pouillé)

Le nom du peuple Allanos, les Alains, s'est transformé en Alani (1363), forme latinisée du nom du village. De GOURGUES, dans l'étude précitée, montre que les mots avaient du être des signes avant de devenir des noms propres et personnels à la localité et qu'ils avaient un sens. Sans doute l'institution première est à la période celtique et la désignation utile c'est le sol. À cette époque, la Gaule était couverte de forêts. Agia est un mot que les Celtes apportèrent en Gaule et par lequel on désigna les hautes futaies au V^e et au VI^e siècle.

De GOURGUES ajoute que les noms primitifs ont été modifiés suite à la prononciation, à l'élasticité de la langue et à la facilité d'écrire de plusieurs manières pour rendre le même son. Ainsi Agia serait devenu Alas, Allas, Als, Alcos.

M.R

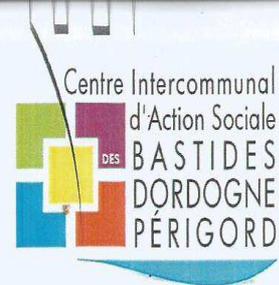
Sources : cartulaire et dictionnaires

L'ancien et le nouveau Périgord par H. BRUGIERE



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée
accessible à tous



Notre Communauté de Communes est partenaire de l'association ACTIOM. Vous pouvez profiter des offres santé "Ma Commune Ma Santé"



- ⇒ Le retour à une couverture de santé pour vous et vos proches ;
- ⇒ Une tarification simple pouvant générer une réelle économie sur vos cotisations ;
- ⇒ Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins ; (5 mutuelles et 11 niveaux de garanties)
- ⇒ Une mutuelle collective ouverte à tous (*aucune notion de ressources*)

LALINDE

Permanence au CIAS de 10h à 11h30

Les vendredis 21 septembre, 23 novembre

Uniquement sur rendez-vous en appelant le 05.53. 61.19.80

Le BUISSON de CADOUIN

Permanence au CIAS de 14h à 15h30

Les jeudis 18 octobre, 20 décembre

Uniquement sur rendez-vous en appelant le 05.53.22.67.64

BEAUMONTOIS en PERIGORD

Permanence à la Mairie de Beaumont de 10h30 à 11h30

Les mardis 11 septembre, 13 novembre

Uniquement sur rendez-vous en appelant le 05.53.74.15.16

MONPAZIER

Permanence au CIAS de 10h30 à 11h30

Les mardis 9 octobre, 11 décembre

Uniquement sur rendez-vous en appelant le 05.53.22.67.64

Pour les personnes possédant déjà une mutuelle, pensez à vous munir de votre grille de garanties pour profiter d'un comparatif gratuit et sans engagement (*pas de carte de tiers payant*)

Rappel : pas de démarchage à domicile...

AGENDA

PLAGE DE SORS

Fête de Alles 2018

5 AOÛT 2018

Le programme

10h : Concours de pêche
 12h : Apéritif
 14h : Concours de pétanque
 15h : Animations
 19h : Apéritif
 20h : Danse sur la place
 23h : Grand feu d'artifices

Le menu du repas

Tourain
 Melon au moelleux et jambon de pays
 Sanglier et son accompagnement
 Fromage
 Dessert
 Café et vin compris

19€ / Adulte
 8€ / -12 ans

Infos / Réservations

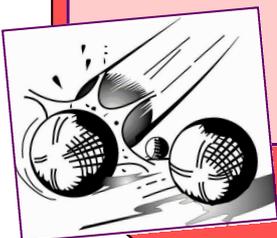
A la mairie de Alles
 Du 30 juillet au 3 août

Par téléphone
 Stan : 06 80 27 59 07
 Gaëlle : 06 43 94 94 20

Festiv' Alles
 alles24.fr

facebook.com/Allessurdordogne/

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique - Pictochart



CONCOURS DE PETANQUE
 TOUS LES VENDREDIS SOIRS
 FACE A LA MAIRIE

SOIREE OCCITANE
 Vendredi 5 Octobre 2018
 à la salles des fêtes

Rédaction de la « GAZETTE » – Mairie de Alles sur Dordogne
 mail: mairie.allessurdordogne@wanadoo.fr